

F. M.-NZ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

DIRECTION DES SERVICES ADMINIS-
TRATIFS ET FINANCIERS

(/ ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 84/815/MSAS/DGSP/DSAF/SP.1
portant promotion à trois (3) ans au titre
de l'année 1983 de certains Administrateurs
des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I
des Cadres Administratifs de la Santé Pu-
blique de la République Populaire du Congo
en tête : Mme FOUTOU-MOUNGUENGUE née LEMBE
Thérèse.

- D.F.P. Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
Vu le décret n° 65-50 du 16.2.65 fixant le statut commun des cadres Ad-
ministratifs de la Santé Publique de la République Populaire du Congo;
Vu le décret n° 65-170/FP du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo;
D.G.D. Vu le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les disposi-
tions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
Vu le décret n° 80-630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des Agents de l'Etat;
Vu le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre
Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
D.C.F. Vu le rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret n° 80-644 du 28.12.
80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du
Gouvernement;
Vu le décret n° 83-320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;
Vu le décret n° 84/813 /MSAS/DGSP/DSAF/SP.1 du 7/08/84 portant
inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 de certains
Administrateurs des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Cadres Admi-
nistratifs de la Santé Publique et dressant la liste des fonctionnaires de
ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.
Vu le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et la révo-
cation des fonctionnaires des cadres l'Etat;
D E C R E T

.../...

Article 1°- Sont promus aux échelons ci-après, ^{de leur grade} au titre de l'année 1983, les Administrateurs de Santé des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Cadres Administratifs de la Santé Publique, de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent - Acc - Néant.

Au 3ème échelon

Mme FOUTOU-MOUNGUENGUE née LEMEN

Thérèse

p.c. du 3.3.84 Médecine Préventive

Au 4ème échelon

Mr FOUTOU Sylvain

p.c. du 3.3.84 Médecine Préventive

Article 2°- Le présent Decret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Brazzaville, le 7 AOUT 1984.

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

Pierre-Damien DOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSICHA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itini Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

-D.F.P..... 6
-D.G.D..... 3
-D.C.F..... 1
-M.S.A.S..... 1
-D.G.S.P..... 1
-Hôp. Général..... 1
-Dir. Méd. Préventive..... 2
-Intéressés..... 2
-J.O.R.P.C..... 1
-S.G.C.M./D.C..... 3